



MUIZON

INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 23.05
+ 23.06 ➔

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois

Le dix juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Germain RENARD, Maire.

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Mesdames ARNOULD (représentée par Mme DE SOUSA), SUROT excusée, et Messieurs FAGOT (représenté par Mr SAAS) et COLPIN (représenté par Mme DEGUAY).

1- DELIBERATION VIREMENTS DE CREDITS

A la suite d'une écriture erronée dans la délibération prise lors du précédent conseil municipal, il convient de reprendre la délibération :

2000 € du compte 615221 au compte 6064 (dépassement ligne budgétaire pour les consommables administratifs)

40.000 € du compte 2315_109 au compte 2031_109 (afin de pouvoir anticiper les études du futur parking au Champ Jeudi).

Le Conseil Municipal DELIBERE favorablement à l'unanimité.

2. DELIBERATION POUR L'ACTUALISATION DES TARIFS MAREL A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Face à l'augmentation des tarifs du prestataire de restauration API, liée à la hausse des coûts de fonctionnement en général comme l'électricité et l'inflation, la Commission périscolaire propose l'augmentation des tarifs MAREL (Regroupement et extérieurs).

Cette augmentation sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2023.

Les tarifs seront disponibles au MAREL et sur le site de la Mairie de MUIZON.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et 1 abstention (Mr PERIN)

3. QUESTIONS DIVERSES

Mr PERIN : « question concernant FJEP, le livret était promis il n'est toujours pas donné ».

Mme BOUCHE : une réunion s'est tenue le 12 juin avec les Présidents d'Associations, cependant certains n'étaient pas présents donc le livret a pris du retard, aujourd'hui il est prêt et est à la reproduction pour une prochaine distribution dans les boîtes à lettres ».

Mr PERIN : « la réunion pour la résidence, les gens sont tous contre, le city va disparaître, Mr de MUIZON ne veut pas vous vendre la parcelle au champ jeudi, Ne profitera pas aux personnes âgées ; Les organismes logeurs ont abandonné

Je veux que vous annonciez ce soir que vous abandonnez le projet.

Le Maire tient à s'exprimer sur le déroulement de la réunion publique et propose la suite envisagée pour être présentée en Conseil Municipal.

« La salle d'honneur était comble le mercredi 5 juillet 2023 pour venir assister à la présentation du projet de Résidence multi générationnelle.

Cette réunion a vite pris une ambiance de Forum à un point où il a été impossible d'évoquer le projet.

Devant les représentants de Plurial - Novilia médusés, après concertation, malgré l'envie de quelques-uns de pouvoir en prendre connaissance, il a été pris la décision d'ajourner cette projection.

Je sais que ce projet de résidence suscite un grand intérêt envers la population, il apparaît donc nécessaire qu'il soit connu dans le détail afin d'éviter interprétations et incompréhensions.

Notre objectif est que chaque habitant comprenne bien le projet pour qu'il puisse se prononcer.

Un livret de présentation va être diffusé dans chaque boîte aux lettres et servira d'enquête de population.

Le résultat sera connu du Conseil Municipal et fera l'objet d'une décision de celui-ci.

Cette enquête sera close le lundi 11 septembre à 12h, elle sera remise entre les mains d'un groupe de travail le soir même afin qu'il puisse comptabiliser les opinions qui ont été émises.

Si vous le voulez bien, je vous propose la création de ce groupe de travail qui sera composé de 3 conseillers municipaux de la majorité et de 1 conseiller municipal de l'opposition et qui sera chargé d'enregistrer les résultats.

Les chiffres obtenus seront annoncés en Conseil Municipal du lundi 18 septembre 2023 qui décidera de la poursuite ou non de ce projet. »

Création groupe de travail (3 conseillers municipaux de la majorité et 1 de l'opposition) pour le dépouillement des résultats.

Constitution du groupe de travail : PERIN F / RENARD G / DUARTE F / G SENECAILLE

Marie DEGUAY : « les familles veulent revenir sur Muizon, on n'a pas de logement à leur donner. Il y a même des gens de l'opposition qui m'envoient des personnes demandeuses ».

Mr DUBOIS : « qui va dépouiller ? »

Le Maire : « 3 conseillers de la majorité et 1 de l'opposition ».

Mr PERIN : « j'ai une question à Mr DUARTE, qu'en pensent les gens qui jouent aux boules ? »

Mr DUARTE « 134 licenciés à la pétanque, on refuse des équipes le samedi par manque de place. La solution c'est d'avoir les deux terrains l'un à côté de l'autre, ça serait le rêve ; concernant le city les jeunes avaient une belle table de ping pong qui a été explosée, c'est fait pour jouer et pas être assis dessus ! les jeunes au city laissent des débris, des bouteilles, des pizzas, des sacs de macdo, le city. Il y a 15 jours des jeunes de muizon s'arrosaient avec des bouteilles mais laissent les bouteilles sur place. Les parents ne réagissent pas. Cela fait 15 jours, on découvre des sexes dessinés dans les graviers. A 100% les adhérents boulistes souhaitent être délocalisés. Je parle de la pétanque uniquement. Je ne parle pas de la démolition ».

Mr PERIN : « de tous les côtés ce n'est pas possible ».

Le Maire : « les muizonnais vont se prononcer ! »

Mr PERIN : « L'opposition était la 1ère à demander la consultation ».

La parole donnée aux jeunes présents à la séance :

« Est ce que la jeunesse muizonnaise sera consultée »

Le Maire : obligation de fixer un âge. Majorité.

« Pourquoi 3 et 1 »

Le Maire : dans un souci d'équité électorale

« Comment cela va se passer jusqu'en septembre ? »

Le Maire : les enquêtes seront à remettre en mairie.

Mr DUBOIS : ça sera nominatif ?

Le Maire : évidemment.

« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

La séance a battu tous les records ce lundi 10 juillet car sa durée n'a été que de 45 minutes.

Une quarantaine de personnes jeunes et moins jeunes a assisté à ce conseil municipal et nous les en remercions.

Nous avons bien senti que la présence de ces spectateurs était gênante et stressante pour Mr le maire et ses conseillers majoritaires présents.

Les 2 sujets programmés dans l'ordre du jour ont été abordés avec rapidité malgré plusieurs de nos questions ciblées sur les virements de crédits qui n'avaient aucune correspondance avec ceux des projets de délibérations transmises par le secrétariat ainsi que la future augmentation des tarifs du Marel à partir du 1er septembre est appliquée suite à l'inflation générale que nous subissons toutes et tous.

Nous ne sommes pas d'accord car il suffirait d'augmenter une attribution financière supplémentaire exceptionnelle pour le Marel et non faire subir cette augmentation aux familles.

Nous nous opposons très fortement au projet immobilier décidé par Mr le Maire pour la construction d'une résidence au coeur de notre village. Nous pensons que la vente de ce terrain de près de 5200 M3 va servir à combler la perte du remboursement de la CMMA suite à l'incendie de notre ancien gymnase en 2017. La commune a besoin d'argent.

De plus, nous apprenons que le projet initial était une construction d'une résidence dédiée aux personnes âgées et à mobilité réduite et que maintenant cette future résidence multigénérationnelle offrirait en plus des logements locatifs pour des célibataires, des couples sans ou avec 1 enfant à des montants de loyers accessibles pour notre population. Nous savons qu'il y a la restauration du Marel qui est saturée car il y a des jeunes enfants qui déjeunent au deuxième service soit vers 13h et ne parlons pas des classes à 25 élèves. De qui se moque t'on ?

Du fait de la durée très courte de la séance les questions diverses ont été survolées et nous n'avons pas posé toutes nos questions et en particulier sur le futur abattage du cèdre implanté au croisement des rues de Soissons et des Cerisiers.

Une seule question a été posée sur les 2 délibérations qui ont été annulées et remplacées sans vote en conseil municipal. Réponse de la secrétaire générale : c'est la préfecture qui nous a demandé de le faire !!!

RDV au prochain conseil municipal.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances et soyez prudents.

Conseillers de l'opposition : Messieurs DUBOIS et PERIN

Nous tenons à remercier les nombreux muizonnais présent lors de la réunion publique et du conseil municipal afin de contrer le projet immobilier. Particulièrement les jeunes muizonnais mobilisés massivement pour sauver leur city menacé de disparition.

À la suite des propos diffamants de Mr le maire, Mr Dubois a interpellé l'édile à ce sujet. Celui-ci n'a jamais réussi à citer un seul propos mensonger tenus par Mrs Dubois et Perin. Le public muizonnais a eu confirmation que c'est bien Mr le maire et son équipe qui professent à longueur de temps des propos mensongers.

Après 3 ans de demandes incessantes, nous avons enfin réussi à obtenir la distribution du livret des associations. Quand il s'agit de défendre l'intérêt du maire, l'adjointe en communication est bien plus « efficace ».

Malgré la rapidité à laquelle la hausse des tarifs MAREL ont été votés, nous pensons qu'une bonne gestion de la commune aurait pu éviter de telles hausses en apportant un soutien financier supplémentaire au MAREL. Une augmentation est tout à fait incompréhensible pour nous, surtout de 10% en moyenne.

Concernant le projet immobilier, il faut continuer à s'y opposer. Ce projet détruirait le centre de notre village : foyer des jeunes, salle paroissiale, le city, le monument aux morts, la plaque commémorative, le terrain de boule et affaiblir la FJEP, 1ere association muizonnaise. Le projet posté dans vos boites aux lettres est totalement faux. Rien ne sera donné gratuitement, surtout pas les 350m2 de locaux promis par Mr le maire et soi-disant offerts par l'organisme logeur. Nous ne pouvons accepter la destruction du dynamisme de notre village uniquement pour combler les erreurs financières de Mr le maire. Nous appelons à signer la pétition en ligne sur Facebook créée par un jeune muizonnais contre ce projet. Le questionnaire distribué récemment est illégal, orienté, n'a reçu ni vote du conseil ni même une consultation de celui-ci. Il ne s'agit pas de la décision de Plurial Novilia de vous le présenter, car ils abandonnent le projet selon les propos du directeur général de Plurial, mais de la mairie. Il présente un certain nombre d'erreurs destinées à favoriser le vote en faveur du projet. Nous proposons de voter « contre » à chaque case car chaque vote favorable amènera aux conséquences néfastes citées plus haut.

Sophie Houel a posé des questions sur des délibérations du mois de mars. Il s'agit de délibérations qui n'ont jamais été débattues ni votées en conseil municipal. Le contenu lui-même est mensonger puisque qu'à aucun moment le maître d'œuvre n'est venu présenter le projet et aucune somme n'a été votée...

Nous vous promettons que notre commune sortira de l'impasse et s'émancipera d'un maire autoritaire, d'un certain nombre d'adjoints incompetents et de conseillers majoritaire dépassés par la situation.

NOTE DE LA MAIRIE :

Le bruit des deux-roues motorisés est souvent dû au comportement désinvolte de certains usagers peu respectueux de la tranquillité publique. Les comportements excessivement bruyants, tel que rouler en surrégime sont réprimandables. Des contrôles inopinés par la Gendarmerie seront demandés si ces bruits persistent sur la Commune.



M U I Z O N

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 26 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt six juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Germain RENARD, Maire.

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Mesdames ARNOULD (représentée par Mme SUROT), BOUCHE (représentée par Mr RENARD), DE SOUSA (représentée par Mr SAAS), Messieurs COLPIN (représenté par Mme DEGUAY), DUBOIS (représenté par Mr PERIN), Messieurs FAGOT et BUREAU excusé.

1- DELIBERATION POUR LE CHOIX DES ENTREPRISES SUITE A APPEL D'OFFRE ECOLE ELEMENTAIRE

Lecture de la délibération par le Maire :

Attribution des marchés de travaux – LOT 01 MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUES-LOT 02 CHAUFFAGE GAZ- LOT 03 ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 08/06/2023 en vue de l'attribution des travaux de l'opération citée en objet, conformément aux dispositions des articles R 2123-1-1° et L 2123-1 du code de la commande publique

Les travaux étaient estimés à 354 000.00 € HTVA

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- ✓ La valeur technique de l'offre (60 %)
- ✓ Le coût de la prestation (40 %)

Après analyse des offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation, il a été décidé :

- D'engager les négociations avec les entreprises suivantes :

Lot 02- CHAUFFAGE –Entreprise COPRECS

Lot 03- ELECTRICITE –Entreprises HENEAU et BARCAIONI

Au vu du rapport d'analyse après négociations, il a été décidé :

-D'attribuer les lots suivants aux entreprises mentionnées ci-dessous, présentant les offres économiquement les plus avantageuses.

Lot 01-Menuiseries extérieures métalliques : Entreprise FRECHIN pour un montant de 107 336,00 € HTVA

Lot 02-CHAUFFAGE-Entreprise COPRECS pour un montant de 200 000,00 € HTVA

Lot 03 Electricité -Entreprise BARCAIONI pour un montant de 10 500.00 € HTVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises ci-dessus pour les montants associés.

Monsieur PERIN souhaite savoir où en sont les demandes de subventions

Monsieur RENARD, sur lecture des courriers reçus, annonce les montants du Département et de la DETR.

2. DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE DU RGPD AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Lecture de la délibération par le Maire

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2023 est de 420 €

Ce coût est susceptible d'être réévalué chaque année par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

* d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,

* d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

3. POINTS DIVERS

Le Conseil Municipal s'est un long moment penché sur la prise d'une délibération pour organiser une consultation de la population. Cette délibération faisant l'objet de trop d'incertitudes, sera prise ultérieurement dans un souci de meilleure clarté du projet à soumettre à la population. (Voir le mot du Maire).

Retour sur l'incendie du Feu d'Artifice du 14 juillet – Mot du Maire :

« Je ne me rappelle pas avoir vu tiré au fil des années des fusées avec des jets d'étincelles aussi étendus devant des spectateurs à qui on n'avait pas demandé de se tenir à distance respectable.

Le feu a pris très vite et a été maîtrisé par les sapeurs - pompiers de Muizon suivis par les SP de Reims de manière efficace. J'en profite pour les remercier sincèrement. Une réflexion va être apportée pour le déroulement du 14 juillet prochain 2024 ».

Débat autour du Cèdre - mot du Maire :

« Un très beau cèdre trône à l'embranchement des rues de Soissons et des Cerisiers.

La dernière intervention consécutive à une fuite importante d'eau potable certainement causée par la seule racine qui restait suite à une précédente intervention qui date de plusieurs années a été coupée pour pouvoir y accéder.

J'ai déclenché rapidement une étude concernant la prévision de l'abattre en raison du danger qu'il représente étant donné sa grande envergure et son système racinaire affaibli. En parallèle j'ai prévenu, à l'appui de photos évocatrices, la FREDON qui est un organisme d'expertise végétale pour la santé et l'environnement de l'homme et l'ONF (Office national des forêts) qui m'ont répondu sans prendre de décision significative.

Je surveille la tenue au vent de l'arbre à savoir s'il a tendance à s'incliner de plus en plus par le biais de témoins apposés sur l'arbre.

L'ONF ne peut intervenir avant 2 mois pour tester l'arbre.

Chacun peut avoir son opinion sur le sujet.

Il est bien évident que si cet arbre est considéré s'incliner plus, en responsable qu'est le Maire considérant les accidents pouvant survenir, je prendrai sans sourciller la décision de l'abattre avec regret mais l'abattre.

Il faut signaler que les riverains immédiats sont favorables à l'abattage de cet arbre en raison des désagréments qu'il provoque ».

4. PAROLE AUX ADJOINTS

Mr SAAS / bâtiments publics-voirie

Le jury des villes et villages fleuris est passé, résultats en septembre.

Installation des tables de pique-nique (au bord de la Vesle et dans les squares)

Travaux de la 2^e phase de végétalisation de la cour de l'école élémentaire débutent les jours prochains

Mme DEGUAY / évènementiel

Du monde présent à la cérémonie du 14 juillet. Suivi de la fête organisée par le Comité des Fêtes

Malheureusement peu de voitures pour l'exposition, par peur de mouvements de l'opposition.

5. QUESTIONS DIVERSES

HOUEL : RGPD : il faut quand même désigner un délégué ?

Mr SAAS : un intermédiaire administratif

Mr PERIN : nous voulons un espace de libre expression dans toutes les communications publiques qui seront faites par la Mairie.

Où en sont les travaux pour la table d'orientation ? il y a-t-il un blocage quelque part ?

Le Maire : non, pas de blocage, juste plusieurs choses à voir de plus urgentes

Mme HOUEL : où en est-on avec le leg PETRICIC ? pas de compromis de vente de signé ?

Le Maire : j'ai contacté l'acheteur, la prochaine fois nous signerons la vente

Mr PERIN : nous n'avons jamais eu la preuve du compromis de vente.

Mme DOUSSON : quand les travaux du rond-point vont-ils commencer ?

Le Maire : c'est une affaire qui traîne en longueur, la modification du PLU pour le déboisement est toujours en cours. Il se peut que cela ne démarre que début 2024.

Mr DUARTE : est-ce que l'éclairage public va rester éteint ? pourrait-on faire ½ ?

Le Maire : cela a été voté en conseil municipal, extinction de 23h à 6h motifs : économie, et pollution lumineuse. C'est le Grand Reims qui gère cette compétence.

« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

Nous tenons à remercier les 9 personnes qui se sont déplacées pour assister à ce conseil municipal au climat électrique. Nous soulignons que ce conseil programmé en pleine semaine, pendant les vacances estivales (7 conseillers absents dont 4 adjoints sur 5) remplace le conseil "EXTRAORDINAIRE" prévu le vendredi 21 juillet à 18h00 pour délibérer "en urgence" sur le choix des entreprises suite à l'appel d'offre pour commencer rapidement les travaux de la rénovation thermique de l'école élémentaire que nous avons voté favorablement pour le bien être des enfants scolarisés sur Muizon. Nous notons que le changement initial de numéro de cette délibération sur ces travaux n'avait pas été voté.

Par contre, nous n'avons pas voté pour les deux délibérations qui n'étaient pas inscrites sur l'ordre du jour dont la première pour la vente de la parcelle ZC 56 (achat par la société BATIMENT ASSOCIE) qui faisait déjà l'objet d'une annulation et d'un remplacement pour manque d'estimation légale des services des domaines demandée par la Préfecture et la deuxième sur l'approbation du rapport du CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) réunie le 29 juin 2023. Cette délibération est reportée au prochain conseil.

Nous resterons très attentifs à la légalité et au suivi des délibérations prises ou pas en conseil municipal.

Nous avons voté favorablement pour que le Maire signe la convention du règlement européen 2016/679 dit "RGPD" avec le centre de gestion de la Marne. Ce règlement prévoit la désignation d'un délégué (DPO) ou référent qui est recommandée pour les collectivités territoriales mais Mme la secrétaire générale nous explique que ce n'était pas nécessaire pour notre commune du fait que le centre de gestion était là pour nous renseigner si besoin.

Pour la délibération sur la consultation de la population sur la construction d'une résidence multigénérationnelle dans le centre de notre village, un projet papier de délibération d'organisation aux électeurs nous est présenté et lu par Mr le Maire.

Un débat est lancé entre tous les conseillers sur le contenu de la phrase à inscrire sous forme de question dans cette délibération.

Une phrase est proposée par Mr SAAS et approuvée.

Le lendemain, 27 juillet en fin de matinée, nous recevons par mail de la mairie qui stoppe la délibération de ce projet qui ne peut être transmise à l'autorité administrative en l'état pour plusieurs raisons et principalement au devenir de la salle paroissiale. La consultation de la population est remise à une date ultérieure.

Quelle gestion communale !!! Délibérations annulées, remplacées et maintenant stoppées.

En questions diverses, nous avons demandé à Mr le Maire où en était la vente (600.000 €) du leg PETRICIC? Sa réponse est toujours aussi vague sur ce sujet important financièrement pour notre trésorerie et il est toujours dans l'impossibilité de nous présenter en conseil un compromis ou une promesse de vente (demandée à plusieurs reprises) avec l'acheteur.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Conseillers de l'opposition : Messieurs DUBOIS et PERIN

-Nous votons le choix des entreprises concernant la rénovation des écoles. Nous sommes heureux d'avoir remis ce sujet au centre des débats suite aux problèmes de cet hiver et les nombreuses années d'attentes dont témoignaient certains parents.

-Le référent RGPD en lien avec le centre de gestion des données n'a pas été nommé. Nous rappelons que l'actuelle consultation au sujet du projet immobilier est totalement illégale. Les courriers de quelques citoyens ont permis aux organismes responsables de la protection des données personnelles d'imposer la nomination d'un référent.

-Aucun des 4 élus de l'opposition n'ont donné un quelconque accord, ni officiel ni verbal, de poursuivre l'étude et la réflexion du projet d'implantation de résidence actuel. Les propos de Mr le maire à ce sujet sont totalement faux.

- Il s'agissait lors de ce conseil de faire voter la question qui serait posée aux muizonnais lors d'une consultation publique en octobre par vote à bulletin secret. La 1^{ère} consultation étant illégale, faite à la va vite, sans consultation du conseil municipal, Mr le maire désirait mettre « êtes-vous pour ou contre l'implantation d'une résidence sur Muizon ? ». Cette simple question est aberrante au vu de la situation actuelle et de conséquences catastrophiques qu'elle engendrerait pour les associations et les commerces de Muizon si ce projet prenait forme. Nous avons décidé d'ajouter « ... à la place du foyer des jeunes, de la salle paroissiale, du city, du monument aux morts et du terrain de boule ». Pour rappel, ce terrain est le seul de la commune capable d'accueillir cette résidence en apportant une somme conséquente aux finances communales de Mr le maire. Après d'âpres débats, nous avons eu gain de cause. Nous rappelons aussi qu'aucune solution concrète n'est proposée pour remplacer ce qui sera détruit à part des « on y réfléchit ». Nous rappelons une nouvelle fois que Mr Huat (directeur de Plurial) a déclaré abandonner le projet. Le responsable de la paroisse, le responsable des anciens combattants également responsable du monument aux morts, la jeunesse de Muizon, l'unanimité des commerces centraux muizonnais et la majorité du conseil d'administration de la FJEP s'opposent à ce projet. Un certain nombre de muizonnais s'inquiètent pour leur sécurité du fait de l'implantation de ces nouveaux logements sociaux dont la commune n'aurait aucun droit de regard. Mr le maire, en désaccord avec la question qui sera posée aux muizonnais, a envoyé le jeudi 28 juillet au matin un mail aux élus déclarant abandonner cette délibération et remettra la consultation publique à plus tard. La commune n'est plus gérée de manière responsable. Les dossiers sont mal travaillés et les réunions mal préparées par la majorité.

-Nous rappelons que le CGCT impose des espaces de libre expression dans chaque document de communication à caractère général pour les communes de + de 1000 habitants. Mr le maire et Mme Bouché ont pour obligation de faire paraître des espaces de libre expression pour les 2 groupes d'opposition : Notamment « Muizon mon village » et « com' pour Muizon ». A eux de nous transmettre les demandes à temps pour compléter leurs documents de communication.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 02 OCTOBRE 2023 20H en Mairie**

Un Projet de Résidence multigénérationnelle à Muizon

Ce sera : 42 appartements T3 de 63 m² et 18 appartements T2 de 48 m².

Avec terrasses et balcons, application de la RT 2020 en prévision RT 2025.

Une salle de convivialité de 65 m² avec espace vert dédié.

Un parking en sous - sol de 83 places

60 places pour les locataires. 23 places pour le Pôle santé - Commerces - Médiathèque. etc

30 places sur le parking de la Gare pour les visiteurs.

6 places pour Handicapés en périphérie du bâtiment.

Un pôle santé Médecine et professions libérales.

Une surface commerciale - commerces complémentaires.

Une Médiathèque moderne multi services sur un seul niveau avec espace vert dédié.

Un FJEP moderne et ses activités actuelles en RDC et contigu à la Médiathèque.

Trois ascenseurs idéalement répartis desserviront tous les niveaux.

Cette Résidence serait construite à l'emplacement :

Du terrain de pétanque transféré près du bouclodrome à la satisfaction de 100 % des joueurs.

Du FJEP qui intègre le bâtiment Résidence dans des locaux neufs, isolés, insonorisés, adaptés.

Du jeu Multi Activités dont le nouvel emplacement sera discuté avec les jeunes et du parking existant qui n'aura plus lieu d'être. (Lieu de RDV bruyant et décrié des riverains).

De la salle paroissiale et de son terrain dont la décision de revente appartient à l'évêché.

Nb : Le monument du souvenir actuel a été installé en 1992, le précédent était près de l'église.

Un déplacement de 22 mètres le restitue entre les deux.

Les avantages :

La résidence se situera à 80 mètres de la place du Commerce et à 100 mètres de la halte Gare.

Elle aura son parking individualisé en sous-sol, la circulation automobile sera limitée.

Un espace vert externe et interne arboré avec bancs et jeux pour les jeunes enfants.

Les commerçants profiteront d'une clientèle supplémentaire.

Les patients pourront profiter de services médicaux rassemblés dans un même secteur.

Elle abritera une Médiathèque dont le projet avait été abandonné financièrement en raison de l'incendie du gymnase et un Foyer des jeunes et ses activités y compris la VESLARDANNE.

L'occupation des logements se fera comme à l'habitude : Le service logement de la Mairie propose les futurs locataires, l'organisme logeur juge des revenus avant l'affectation.

Le bâtiment sera reculé d'environ 4 mètres de la voirie pour des raisons de sécurité piétonnière.

Le recours aux normes et l'application des techniques modernes est un avantage incontestable en confort et en économies d'énergie. « Changez pour le mieux, telle est notre devise ».

MOT DU MAIRE

Il deviendrait maintenant impossible, en raison d'une opposition aveugle et malentendante, de travailler un projet de résidence multigénérationnelle sur notre commune sans que cela n'amène une levée de boucliers de personnes qui ne s'opposent que pour s'opposer et d'autres qui se manifestent pour des raisons qui leur sont propres, sans tenir compte de l'objectif poursuivi.

Les réseaux sociaux sont un support adapté à cet épanchement libre et non contrôlé. « Les conseillers d'opposition à MUIZON se disent forts et féconds de bons conseils ».

Les réunions de Conseil Municipal sont devenues une foire dont les camelots sont de l'opposition.

Mais ne croyez pas pour autant que Le Maire, ses adjoints et les conseillers de la majorité se laissent influencer.

Insultés par l'opposition et ses supporters, les conseillers de la majorité seraient des moutons et le Maire un menteur, un dictateur et un abruti. Je vous laisse estimer le niveau de leur attitude.

Concernant l'étude de la résidence en lieu et place des équipements actuels, (voir le livret qui vous a été distribué), l'enquête publique qui vous a été communiquée est à proscrire (les réponses qui ont été transmises au secrétariat de Mairie restent confidentielles et seront détruites). Elle est remplacée par une consultation et un vote des électeurs muizonnais. Le délai n'est pas fixé.

Chaque muizonnais aura le privilège de donner son opinion sans contrainte ni pression.

Le Conseil Municipal se prononcera dès la connaissance des résultats, Le Maire proposera au Conseil Municipal de voter pour la continuité ou l'arrêt du projet en fonction de l'opinion des Muizonnais.

Vous serez tenus au courant de la poursuite des démarches engagées pour faire évoluer cette étude au fil du temps.

« Changer pour le mieux » est adapté à cette étude et à ce projet pour notre village.

Bien Cordialement,

Le Maire

Germain RENARD

